

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Objet :

Tarifs Activité Musique

N° : D - 2024 - 09 - 09 - 09

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Claude VIDAL à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, Mme Agnès TOMASO à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Laure GIMENO à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Françoise CRASSOUS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aurait lieu d'actualiser les tarifs de l'activité musique (inchangés depuis 2006) et de prévoir des tarifs dégressifs pour des enfants d'une même fratrie.

Il propose les sommes suivantes :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
1 Instrument	180 € Ou (3x60€)	150 € Ou (3x50€)	130 € Ou (2x40€ + 1x50€)
2 Instruments	250 € Ou (2x80€ + 1x90€)	220 € Ou (2x75€ + 1x70€)	200 € Ou (2x70 € + 1x60€)

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID : 034-213401359-20240909-D2024_09_09_009-DE

13 SEP. 2024

et demande au conseil de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

DECIDE, par 22 voix pour dont 7 procurations et 0 voix contre de porter les tarifs de l'activité aux montants ci-dessus proposés par M. le Maire.

Dit qu'ils seront encaissés par émission de titres de recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **11 SEP. 2024**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **13 SEP. 2024**

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT

